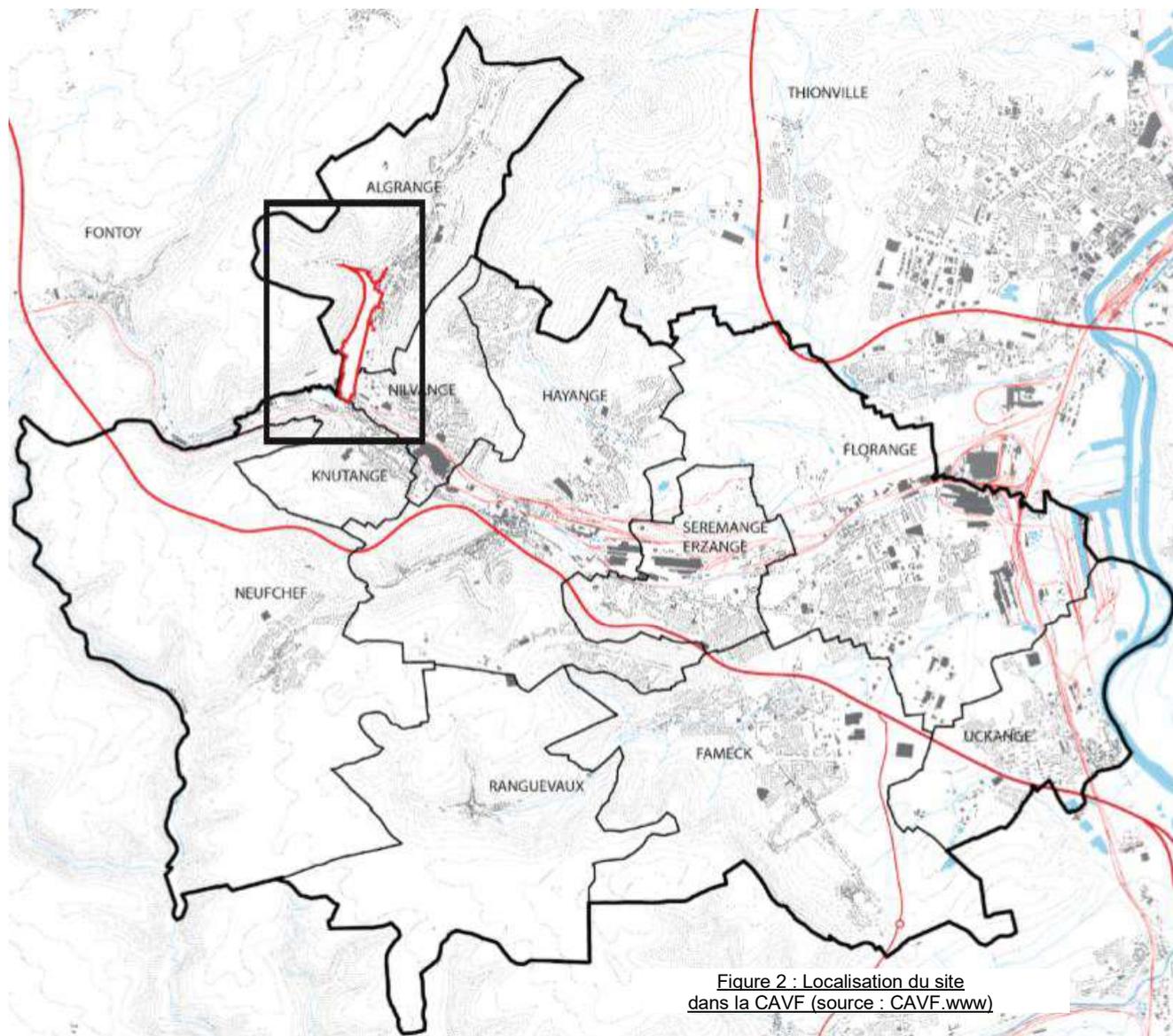


## 2.1.2 LOCALISATION DU SITE

Le site, faisant l'objet de ce dossier, est implanté au nord du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF) dans le département de la Moselle (57).



Le site de la Paix est implanté essentiellement sur Algrange (secteur nord et centre du site), mais est également implanté sur 2 autres communes :

- Nilvange au sud, sud-est
- Et très partiellement à Knutange au sud.

L'adresse exacte du site est la suivante : ZAC de la Paix, ALGRANGE, NILVANGE et KNUTANGE (57)

(Voir cartographie ci-après)

**REFERENCES CADASTRALES**

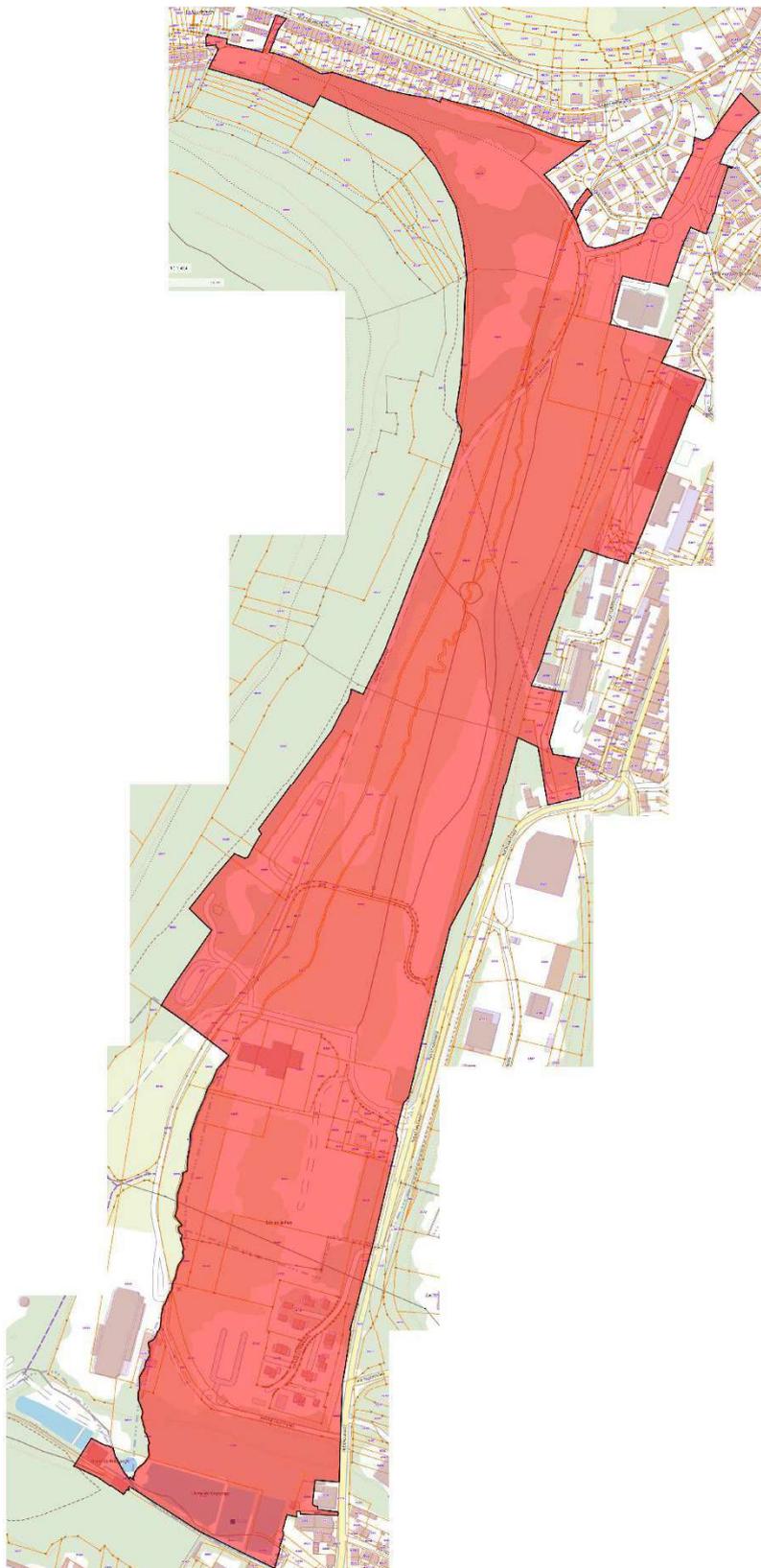


Figure 3 : Extrait du Plan Cadastral du site de la Paix et localisation communale

L'EMPRISE GLOBALE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LE PROJET EST DE **38,1 HA ET NON PLUS 39,8 HA**. LES PARCELLES CADASTRALES SONT REPARTIES SUR LES 3 COMMUNES DE LA FAÇON SUIVANTES (CERTAINES SONT PARTIELLEMENT UTILISEES) :

- **Commune d'Algrange :**
  - Section 2 parcelle n° 260
  - Section 14 parcelles n° 202, 360, 366, 502, 503, 505, 506, 508, 515, 578, 580, 665, 666, 668, 672, 681, 682, 683, 722, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 796, 798, 808, 809, 810, 824, 825, 828, 829, 830, 832, 844, 845, 851, 852, 853, 854, 869, 871, 878, 880 et 881
  - Section 15 parcelles n° 111, 225, 227, 228, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 297, 300, 359, 361, 362, 363, 364, 366, 367, 368, 388, 390, 391, 402, 405, 407, 408, 413, 416, 417, 418, 419, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, et 439
  - Section 16 parcelles n° 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 85, 87, 89 et 91
  - Section 19 parcelles n° 198, 218, 437 et 439
  - Section 20 parcelles n° 465, 490, 503, 527, 532, 533, 543, 576, 580, 582, 618, 621, 623, 624, 627, 628 et 629
  
- **Commune de Nilvange :**
  - Section 10 parcelles n° 388, 389, 405, 478, 522, 523, 555, 556, 588, 589, 624, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 724, 725, 726, 727, 728, 729 et 730
  
- **Commune de Knutange :**
  - Section 5 parcelle n° 69
  - Section 6 parcelles n° 157 et 158

## 2.2 MILIEU PHYSIQUE

### 2.2.3 LE CLIMAT

#### CLIMATOLOGIE DEPARTEMENTALE

Le département de la Moselle est soumis à un climat océanique dégradé ou atténué à influence semi-continentale. Les saisons sont contrastées et bien marquées : en fonction des vents dominants peuvent se succéder du jour au lendemain des périodes de précipitations (influence océanique) ou de forte amplitude thermique (influence continentale).

La température moyenne annuelle se situe entre + 10 et + 11 °C pour le département, Janvier étant le mois le plus froid et Aout le mois le plus chaud.

**La station Météo France la plus proche retenue dans le cadre du projet est celle de Metz Frescaty (57).**